

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
15e séance
tenue le
mercredi 26 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.15
28 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de donner la parole au premier orateur pour ce matin, l'Ambassadeur Davidson Hepburn, représentant des Bahamas, bien connu de tous les membres de la Première Commission pour les inestimables services que, depuis tant d'années, il rend au nom de son pays à l'ensemble des Nations Unies. J'ai eu le privilège d'exercer diverses fonctions en compagnie de l'Ambassadeur Hepburn, et en particulier au début de l'année alors qu'il était Président de la Commission du désarmement. C'est en cette qualité qu'il est de retour ce matin aux Nations Unies pour présenter le rapport de la Commission du désarmement (document A/43/42).

M. HEPBURN (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je n'éprouve pas la moindre gêne, à ce stade avancé des travaux de la Première Commission, pour exprimer mes félicitations au Président. Du reste, j'ai dit à mon successeur que, qu'il s'intéresse ou non personnellement à la Première Commission, il se devait d'assister à ses réunions pour voir ce que pouvait donner une façon pleine de bon sens d'envisager la présidence. Nul doute que sous votre conduite éclairée, la Première Commission obtiendra d'excellents résultats.

En ma qualité de président en exercice de la Commission du désarmement des Nations Unies, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter le rapport annuel (document A/43/42) de la Commission pour la session de 1988. Le rapport consiste en quatre chapitres reflétant les résultats de l'examen des différentes questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour de la session de fond de 1988 réunie en mai. Plus particulièrement, le chapitre IV contient les conclusions et recommandations où sont décrites les délibérations menées cette année par la Commission sur les questions de désarmement. Il importe de noter à cet égard qu'en vertu de la résolution 42/42 G de l'Assemblée générale, un rapport spécial additionnel a été préparé pour la quinzième session extraordinaire - troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce rapport couvre les travaux de la Commission entre 1982 et 1988. C'est pourquoi le rapport concernant le travail de fond réalisé par les organes subsidiaires respectifs sur les différents points

M. Hepburn (Bahamas)

de l'ordre du jour figure dans le rapport spécial de la Commission (document A/S-15/3). Ayant déjà présenté ce rapport spécial le 6 juin 1988 à la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je ne m'étendrai pas sur le travail accompli en mai à la session de fond de la Commission. Toutefois, j'aimerais en récapituler les points saillants. Les représentants se souviendront que la session de 1988 de la Commission du désarmement a en fait servi de préalable aux travaux de la troisième session extraordinaire et qu'elle a été saisie d'un nombre sans précédent - huit au total - de questions de fond qui ont été examinées respectivement par huit organes subsidiaires.

Après trois semaines de délibérations intensives, la Commission a adopté un certain nombre de recommandations soumises par ses organes subsidiaires à propos de différents points de l'ordre du jour. À ce propos, il importe de souligner qu'il est réconfortant de constater que la Commission a réussi à mener à bien l'examen de deux points importants de son ordre du jour : premièrement, la vérification sous tous ses aspects; deuxièmement, les directives pour les mesures propres à instaurer la confiance. Le Groupe de travail sur la question de la vérification sous tous ses aspects a examiné trois aspects majeurs et formulés des recommandations concrètes : 16 principes de vérification; dispositions et techniques de vérification; rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Quant à cette troisième partie, la Commission s'est félicitée des vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport de 1987 sur l'activité de l'Organisation, selon lesquelles les Nations Unies peuvent apporter une contribution notable dans le domaine de la vérification. Il a été débattu d'un certain nombre de propositions concrètes faites par les délégations quant à la nature et à l'étendue du rôle des Nations Unies en matière de vérification. Toutefois, s'il n'a pas été possible d'arriver à un consensus sur ces propositions, on escompte qu'une suite leur sera donnée à la présente session de l'Assemblée générale. Le succès de ce point peut être attribué à la volonté générale des délégations d'arriver à un accord sur cette question, qu'elles estiment d'importance cruciale pour la négociation et la mise en oeuvre d'accords sur la limitation des armes et le désarmement.

Le Groupe de consultation sur les directives en matière de mesures propres à instaurer la confiance a réussi, à sa session de 1988, à mettre la dernière main aux trois paragraphes en suspens du projet de directives examiné par la Commission

M. Hepburn (Bahamas)

en 1986, permettant ainsi à cette dernière de conclure ses délibérations sur ce point et de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale. On compte aussi qu'un projet de résolution y donnant suite sera présenté.

La Commission a également fait certains progrès sur la question des armements et du désarmement navals. Les réunions du Groupe de consultation ont donné lieu à des recommandations en la matière. D'autres travaux pourraient être entrepris.

Par ailleurs, je dois indiquer qu'au cours de l'année la Commission n'a pas réussi à achever de manière fructueuse l'examen de certains points de son ordre du jour, notamment ceux liés à la réduction des budgets militaires et au désarmement conventionnel. S'il est vrai que les travaux de la Commission et leurs résultats reflètent bien l'état actuel des relations multilatérales et la position des différents pays sur les questions de désarmement, comme l'ont fait remarquer de nombreuses délégations au cours de la présente session, la Commission aurait cependant pu faire mieux. Notamment, la Commission n'a enregistré que des progrès insignifiants sur tous les autres points. Aussi devons-nous nous attendre à ce que ces sujets figurent à l'ordre du jour de la session de 1989 de la Commission.

Chacun le sait, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'est arrivée à aucune décision ou recommandation sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour, y compris sur les recommandations faites par la Commission du désarmement en vertu de la résolution 42/42 G. J'attirerai à ce propos l'attention de la Première Commission sur le paragraphe 32 du rapport annuel de la Commission du désarmement, où l'on peut lire :

"... la Commission du désarmement a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, à sa quarante-troisième session, les décisions et recommandations concernant les questions à l'ordre du jour de la Commission qu'elle aura adoptées à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle a en outre recommandé qu'au cas où aucune décision ou recommandation ne serait adoptée à ladite session extraordinaire en ce qui concerne le rapport spécial susmentionné de la Commission, toutes les recommandations qui y figurent soient à nouveau soumises à l'Assemblée générale pour examen lors de sa quarante-troisième session." (A/43/42, par. 32)

Quant à l'organisation des travaux de la Commission en 1988, j'ai déjà dit combien il était important de noter que la Commission a échappé aux difficultés de procédure et d'organisation, comme la question de la répartition équitable des

M. Hepburn (Bahamas)

présidences entre les organes subsidiaires. Il convient d'attribuer ce résultat aux consultations prolongées qui ont eu lieu avant la session, aussi bien à Genève qu'à New York.

En outre, je voudrais me faire l'écho du sentiment, constamment exprimé par les membres de la Commission, que les efforts entrepris au cours des dernières années dans le cadre du processus de désarmement général pour renforcer le rôle de la Commission et la rendre mieux à même de traiter efficacement les questions relevant de sa compétence devraient être multipliés, afin que la Commission devienne un mécanisme capable de promouvoir et d'étayer le processus de négociation sur les questions pressantes et vitales liées au désarmement.

M. Hepburn (Bahamas)

A propos des travaux de la Commission du désarmement pour 1989, un projet de résolution approprié sera présenté à la Commission pour examen qui, j'en suis sûr, comme dans les années précédentes, sera adopté par consensus.

Enfin, je voudrais à nouveau exprimer mes remerciements à toutes les délégations pour leur compréhension et leur coopération dans la conduite des travaux de la Commission au cours de sa session de fond de 1988. Sans leur esprit de compromis, la Commission n'aurait pas pu réaliser de progrès notables sur certaines questions importantes. Un hommage spécial doit être rendu aux membres du bureau de la Commission, vice-présidents et au Rapporteur de la Commission, M. Sipos de la Hongrie, de même qu'aux présidents des différents groupes de travail, de contact et de consultation, M. Martynov, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, M. Melescanu de la Roumanie, l'Ambassadeur Perera et l'Ambassadeur Jayasinghe du Sri Lanka, l'Ambassadeur Engo du Cameroun, l'Ambassadeur Butler de l'Australie, l'Ambassadeur Ekeus de la Suède, l'Ambassadeur Mellbin du Danemark et à vous-même, Monsieur le Président, l'Ambassadeur Roche du Canada, pour le travail difficile que vous avez tous accompli dans les organes subsidiaires et les groupes de consultation de la Commission. Au nom de la Commission, j'aimerais aussi remercier très sincèrement le Département des affaires du désarmement pour l'assistance qui a été fournie à la Commission, notamment par le Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Yasushi Akashi, et le Secrétaire de la Commission du désarmement, M. Kuo-Chung Lin, de même que leurs collègues qui sont secrétaires des organes subsidiaires de la Commission. Au nom de la Commission, je remercie sincèrement tous les autres membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission dans la conduite de ses travaux.

Après ces quelques mots d'introduction, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de la Commission du désarmement qui figure dans le document A/43/42.

M. OBEIDAT (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : La raison principale ayant présidé à la création de notre organisation internationale au sein de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui sont les conséquences désastreuses de la deuxième guerre mondiale. A la suite de cette guerre, les peuples de notre planète ont demandé la création d'un organisme international capable de faire face aux problèmes internationaux par le biais d'une volonté internationale concertée, exprimant les espoirs de tous les peuples et s'inspirant des principes et objectifs de la Charte. Le désarmement a été depuis le début l'un des objectifs principaux de l'Organisation depuis sa création. Ceci est naturel, car les armes étaient

M. Obeidat (Jordanie)

l'instrument principal de la guerre et l'objectif de l'Organisation était de l'éviter. Dans ce domaine, l'Organisation a adopté de nombreuses résolutions importantes. En outre, elle a pris des initiatives constructives afin de concrétiser cet espoir. Nous sommes certains que parmi les réalisations les plus importantes, il faut inclure la création d'un mécanisme multilatéral de négociations pour traiter les problèmes du désarmement afin de réaliser le but escompté, à savoir le désarmement général. Comme l'a dit S. M. le Roi Hussein dans son discours adressé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement le 3 juin 1988 :

"les Nations Unies ne peuvent jouer comme il convient l'important rôle qui leur incombe que si les Etats Membres lui permettent de le faire. De même que l'action collective par le biais des Nations Unies ne peut pas, compte tenu des circonstances internationales actuelles, remplacer les efforts individuels ou bilatéraux des Etats, ces efforts ne peuvent se substituer aux mesures conjointes prises dans le cadre des Nations Unies." (Document final A/S-15 IV.6, p. 18 à 20)

et S. M. le Roi Hussein a poursuivi :

"En Jordanie, nous croyons que les Nations Unies ont un rôle vital à jouer pour assurer la paix et qu'elles doivent servir de pionnier dans l'instauration du bien-être de l'humanité."

Le Royaume hachémite de Jordanie croit profondément que notre monde ne peut se passer des Nations Unies dont la Charte exprime les intérêts de tous les Etats Membres. Si les potentialités des Nations Unies étaient exploitées à fond et si les Etats Membres s'attachaient à s'inspirer de la Charte, cela suffirait à accroître l'efficacité de l'Organisation, à résoudre conflits et problèmes régionaux, et à préserver la paix et la sécurité internationales.

Le climat international positif qui prévaut marque nos débats, remplit nos coeurs d'espoir et d'optimisme et nous pousse à travailler dans un esprit positif et constructif. En effet, notre session se tient à un moment où de nombreux indices et signes présagent une évolution internationale générale vers une plus grande adhésion aux objectifs nobles et élevés de l'Organisation et des efforts plus intenses dans la recherche de solutions pacifiques aux différents conflits. Cela doit nous encourager et nous inciter à multiplier nos efforts afin de résoudre

M. Obeidat (Jordanie)

les problèmes et les conflits qui menacent véritablement la sécurité et la stabilité internationales. Nous assistons actuellement à la destruction des missiles de courte et de moyenne portée, conformément à l'accord conclu entre les deux superpuissances. Nous voyons également le processus de vérification se poursuivre comme prévu. Nous espérons que ces tendances s'élargiront et que nous arriverons réellement à la réduction de 50 % des stocks d'armes stratégiques promise par les deux superpuissances. Ce climat de détente entre les deux superpuissances a eu de plus un effet positif sur nombre de problèmes régionaux, parmi lesquels je citerai le cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et la recherche de la paix par le biais de négociations directes, les accords conclus au sujet de l'Afghanistan, l'évolution positive de la question namibienne et de la situation en Amérique centrale, le dialogue qui s'est amorcé entre les parties concernées au Cambodge, les ébauches de détente dans la péninsule Coréenne et enfin, le règlement de la question chypriote, et bien d'autres.

M. Obeidat (Jordanie)

Quant au problème du Moyen-Orient, et le Royaume hachémite de Jordanie se trouve ici au cœur même du problème, il est devenu le symbole de la détérioration des relations internationales et un grand foyer de danger. Dans ce domaine, des tentatives ont été faites ici pour minimiser le rôle joué par les Nations Unies. La raison principale de cette situation est qu'Israël continue d'occuper les territoires arabes depuis 1967. Israël persiste à refuser au peuple arabe palestinien son droit légitime à ses terres en l'absence efficace d'une volonté internationale.

Un autre facteur qui contribue à la détérioration de la situation au Moyen-Orient est le fait qu'Israël y a introduit l'arme nucléaire. Depuis les années 50, Israël s'efforce de se constituer une capacité nucléaire et de la développer à un point tel qu'elle représente le plus grave danger qui menace la région et, en fait, le monde entier.

La situation est d'autant plus dangereuse qu'il y a collaboration dans le domaine des armes nucléaires entre les deux régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud, qui recourent à tous les actes de piraterie technique. Du fait de cette collaboration, Israël viole tous les accords internationaux. Il a refusé d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et il refuse de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il contribue donc ainsi à introduire la course aux armements dans la région et, pour atteindre cet objectif, il met au point des missiles à longue portée. Il a également contribué à introduire la course aux armements dans l'espace en lançant un satellite. C'est d'autant plus clair que, comme nous le savons, Israël n'a jamais agi avec bonne foi depuis sa création.

Ma délégation aimerait mettre l'accent sur les remarques faites ici en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Tout d'abord, la Jordanie appuie le projet de résolution présenté à ce sujet, comme elle l'a déclaré ici, à la Première Commission, et à l'Assemblée générale, ainsi qu'au cours de réunions de l'AIPA.

Deuxièmement, la Jordanie, qui est partie au Traité de non-prolifération, est convaincue que tous les Etats de la région doivent soumettre leurs installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA.

M. Obeidat (Jordanie)

Troisièmement, la Jordanie est d'avis que tous les Etats de la région doivent s'engager à ne pas attaquer les installations nucléaires à vocation pacifique des Etats voisins dont les installations sont soumises à la surveillance internationale, que ces attaques soient menées en recourant aux armes nucléaires ou classiques, ou par des opérations de sabotage.

Quatrièmement, tous les Etats de la région doivent s'abstenir soit d'accumuler des armes soit d'avoir des bases ou encore d'accumuler des matières nucléaires de nature non pacifique, que ce soit pour leur propre usage ou pour celui d'un Etat tierce partie, pour une longue période ou une période limitée, et tous ces Etats devraient également s'abstenir de toute action qui, par l'emploi d'armes nucléaires, mettrait en péril la région.

Cinquièmement, tous les Etats de la région doivent s'abstenir de conclure des conventions ou des accords bilatéraux, qu'ils soient publics ou secrets, permettant à tout Etat du Moyen-Orient de recourir aux armes nucléaires qui y sont accumulées ou qui proviennent d'une région en dehors du Moyen-Orient. En conséquence, nous voudrions nous référer à la résolution 42/44 de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, concernant l'armement nucléaire d'Israël et la persistance d'Israël dans son refus de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA ainsi que sa collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine des armes nucléaires.

Ma délégation, qui demande instamment la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, adopte la même position en ce qui concerne les autres régions du monde et est en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine, en Afrique, dans l'océan Indien, en Asie du Sud-Est, dans la péninsule Coréenne, dans les Balkans, en Europe orientale et en Europe centrale et dans d'autres régions.

La délégation de mon pays attache beaucoup d'importance à la conférence des parties chargée de surveiller l'observation du Traité de non-prolifération et du Traité sur les essais souterrains et croit que nous ne pouvons élaborer une convention interdisant totalement les essais nucléaires que dans le cadre d'un système efficace de vérification effectuée avec notre coopération à tous. Nous attachons également une grande importance aux efforts déployés pour mettre un terme à la course aux armements.

M. Obeidat (Jordanie)

Nous tenons à réaffirmer notre conviction selon laquelle la théorie de la dissuasion, fondée sur l'accumulation des armements, ne saurait garantir la paix et la sécurité. Au contraire, elle entraîne un cercle vicieux qui continue d'absorber des ressources humaines et économiques toujours plus grandes. Nous devons faire tout notre possible pour permettre à la Conférence du désarmement de remplir sa mission en menant à bien des négociations visant à élaborer des mesures garantissant un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Je dois parler ici des deux documents finals de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement non aligné, qui s'est tenue à Chypre en septembre dernier, et de la réunion des ministres qui a eu lieu à Cuba, en mai dernier. Ces deux déclarations ont réaffirmé que le désarmement général et complet, qu'il soit nucléaire ou classique, était la voie devant mener à la paix et à la sécurité internationales et permettant de libérer à des fins de développement des ressources dont celui-ci a grand besoin. Nous devons également mettre l'accent sur le programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue l'an dernier pour assurer d'autres ressources au développement.

Bien que nous devions empêcher une prolifération horizontale de la course aux armements, nous devons également empêcher la course aux armements de s'étendre verticalement, ce qui aurait pour résultat de créer des dangers encore plus grands. Je fais allusion ici à la nécessité de préserver l'espace de la course aux armements et de limiter son utilisation à des fins pacifiques puisqu'il est le patrimoine commun de l'humanité.

M. Obeidat (Jordanie)

Le danger que nous voyons à l'heure actuelle est que la communauté internationale est privée d'une convention internationale interdisant l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, course qui compte de plus en plus de participants, et ce en l'absence de toute législation internationale interdisant l'utilisation de cet espace à des fins qui mettraient en danger la sécurité de la communauté internationale.

Ma délégation pense qu'il est nécessaire de mettre au point une législation internationale interdisant le déversement de déchets nucléaires industriels dans les pays du tiers monde par des parties irresponsables qui exploitent la misère et la pauvreté.

Nous mettons en garde la communauté internationale contre les dangers résultant des pratiques de certaines sociétés qui déversent des déchets dangereux en Afrique et ailleurs.

Nous accueillons favorablement l'initiative africaine qui a été soumise à l'examen lors de cette session et approuvons la création d'un mécanisme international pour ce qui concerne les déchets dangereux.

La Jordanie, convaincue de l'importance des lois humaines et du nouvel ordre humain qui a été proposé par S. A. le Prince héritier Hassan, approuve l'adoption d'un traité international sur l'interdiction totale de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques.

Nous approuvons la tenue d'une conférence à Paris pour traiter de ce sujet.

Ma délégation est convaincue de l'honnêteté de l'Iraq et de sa sincérité et s'oppose à toute accusation dénuée de fondement portée contre ce pays.

Finalement, si l'idée de la guerre commence à germer dans l'esprit d'un homme, se développe, croît et exige des efforts de plus en plus grands, pourquoi l'humanité ne se mobilise-t-elle pas pour en étouffer le germe dans l'oeuf, en mettant l'accent sur le comportement humain, car les événements sont le fait de l'homme, pour lui faire entendre les dangers de l'armement et de la guerre?

Se soumettre à la Charte des Nations Unies, soutenir l'Organisation dans ses efforts en vue de réaliser ses buts et principes et respecter la souveraineté de tous, c'est là la responsabilité de tous les membres.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter très cordialement - et à féliciter également tous les membres du Bureau - pour la sagesse avec laquelle vous présidez la Commission qui examine un problème aussi fondamental pour ceux d'entre nous qui estiment faire partie intégrante des Nations Unies que celui de la sécurité internationale.

Pendant longtemps la Commission n'a pas pu s'acquitter de sa responsabilité fondamentale en raison de l'hostilité entre les deux blocs et a dû se consacrer uniquement à la tâche prioritaire, consistant à éviter l'hiver nucléaire. Ce fut l'étape de la sécurité conçue en tant que survie.

Aujourd'hui le dégel au sommet annonce le début d'un printemps. La survie de l'espèce étant assurée, on a commencé à détruire les premiers instruments d'extermination. On entend donc dire que maintenant nous savons que nous allons vivre, que ce qu'il reste à faire, c'est de savoir comment nous allons vivre et que nous en sommes à l'ère de la sécurité en tant que qualité de la vie.

Nous estimons que c'est là une vision lointaine et optimiste étant donné que dans de nombreuses parties du monde la qualité de la vie n'est encore qu'une vue de l'esprit et que ce qui est en jeu est la vie même.

C'est pourquoi les pays en développement, même s'ils sont attachés plus que quiconque à la cause du désarmement nucléaire et encore davantage à celle du désarmement classique qui nous touche si directement, ont toujours dit que la thèse de sécurité ne devait pas se fonder seulement sur la sécurité militaire, comme l'affirme depuis des lustres celle rigide et officielle, mais sur une sécurité intégrale qui englobe ses composantes politiques, économiques et sociales, pour n'en mentionner que les éléments les plus saillants.

Nous voyons aujourd'hui que notre thèse s'est enfin imposée en raison de la réalité de la vie même et de la force de l'histoire, le problème de la sécurité étant passé du plan politique au plan économique. Les nouveaux participants au jeu du pouvoir mondial sont, avant tout, les puissances économiques, la CEE et le Japon. Les réformes économiques entreprises en Union soviétique et en Chine obéissent également à la nécessité pour ces pays de renforcer leur compétitivité dans ce domaine. En fait, l'accord intervenu entre les superpuissances et le début du processus de désarmement, pour modestes qu'ils soient, résultent en définitive de la nécessité d'enrayer la course aux armements indéfinie en raison des limitations financières.

Il s'agit là sans aucun doute d'une nouvelle situation et d'une nouvelle approche du problème de la sécurité dans les relations Est-Ouest. Mais la course aux armements débridée et démentielle a déjà eu des répercussions funestes sur le reste du monde. Le financement anormal des budgets militaires considérables a déséquilibré l'économie internationale, perturbé les finances, le commerce et les monnaies et a précipité les pays en développement dans la crise la plus grave qu'ils aient jamais connue parce qu'il a fondamentalement détourné d'énormes ressources vers la destruction et la mort alors qu'elles auraient pu contribuer à éliminer la misère, la maladie, l'ignorance et la faim dont sont victimes des millions d'êtres humains. Cette situation a compromis pendant près d'un demi-siècle l'avènement d'un monde intégré et juste, d'un monde beaucoup plus sûr, stable, égalitaire et heureux.

Tel est aujourd'hui le contexte dans lequel on doit examiner le problème de la sécurité d'un monde divisé en trois, et tel est le défi auquel est confrontée la communauté internationale à l'aube du troisième millénaire. Nous devons l'affronter avec réalisme et clairvoyance et sans l'arrogance qui a conduit à substituer des notions de sécurité limitées et fragmentées à celles qu'exigeait la réalité politique, économique et sociale d'un monde dont il n'a pas été tenu compte dans la conception de cette stratégie.

M. Alzamora (Pérou)

Nous ne pouvons accepter que la paix entre les superpuissances soit interprétée a priori comme la paix pour tous; nous ne pouvons accepter non plus que les possibilités de croissance et de coopération des économies de l'Ouest et de l'Est puissent à elles seules régler la crise du développement qui sévit dans le Sud. La détente entre les grandes puissances et la relance de leur coopération économique sont des éléments constructifs mais ils n'atteindront une dimension universelle que si leur portée et leur contenu s'étendent à toute l'humanité, en priorité au monde en développement, monde qui souffre le plus de la guerre et de la pauvreté. En agissant autrement, on se verrait imposer l'inadmissible équation : la paix entre les riches et la guerre entre les pauvres.

Au contraire, il faut favoriser la détente qui implique la justice économique internationale et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples, sans ingérence dans les affaires intérieures, sans coercition économique, sans zones d'influence et sans mesures de force. En d'autres termes, il faut un processus de détente avec un régime juridique de garanties qui respecte le droit de tous les peuples à l'indépendance et à l'autodétermination et qui impose à tous les Etats, et surtout aux Etats les plus puissants, le devoir de respecter leurs obligations internationales et de se conformer dans leur conduite aux principes et aux normes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il s'agit d'une détente fondée sur la nécessité urgente de garantir à tous les êtres humains un minimum de dignité et de bien-être et de s'éloigner des notions abstraites pour se concentrer sur les besoins matériels et spirituels de l'être humain qui souffre des conséquences de notre incapacité de résoudre ses problèmes réels et immédiats.

Ceux qui assument des responsabilités sur la scène internationale tendent très souvent à recourir à des théories ou à des schémas qui, en général, les éloignent de la souffrance, de la douleur, des rêves et des espoirs des hommes réels - de ceux qui vivent la paix ou la guerre, le développement ou le sous-développement pendant 24 heures de chaque jour de leur existence précaire. Pour ces hommes la menace d'un holocauste nucléaire paraît éloignée lorsque, pendant toute une vie, ils n'arrivent pas à trouver de travail ou quand les enfants meurent dans les bras de parents désespérés qui ne peuvent même pas les nourrir ou les soigner.

M. Alzamora (Pérou)

Le conflit entre Nord et Sud et la violence économique qui s'ensuit provoquent chaque année plus de morts que tous les conflits militaires que nous cherchons ou avons réussi à régler. En fait, cela cause beaucoup plus de victimes que les bombes de Nagasaki et d'Hiroshima. C'est pourquoi, pour nos peuples, c'est là le conflit le plus réel et le plus cruel, le danger le plus grand et le plus proche. Cependant, dans leurs allocutions prononcées en séance plénière de l'Assemblée, ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique n'ont fait allusion au problème du développement qui affecte plus que tous les autres la sécurité des quatre cinquièmes des Etats Membres. Ce silence a provoqué une profonde inquiétude et soulève des questions importantes en ce qui concerne la notion de sécurité sur laquelle se fonde l'accord entre les grandes puissances et la possibilité que le maintien du statu quo économique mondial soit l'un des éléments de cet accord.

C'est pourquoi nous devons écarter ces doutes graves et rétablir le principe selon lequel la puissance bipolaire n'implique pas la stratification de la société internationale. Les possibilités sont à notre portée. Il est urgent de tenir des négociations sur le problème mondial de la dette et de reprendre le dialogue Nord-Sud pour régler d'un commun accord les problèmes découlant d'une interdépendance inéquitable et contradictoire - problèmes qui ont été soulevés par les pays en développement au cours du débat général à l'Assemblée -, qui a montré la priorité élevée qu'accordent à ce problème fondamental tous ceux qui représentent la grande majorité de l'humanité. La réaction à cette exigence doit refléter la réalité de la nouvelle notion de sécurité et étendre au Sud les progrès qui ont permis au Nord de reconnaître cette nouvelle réalité.

Devant la détente entre l'Est et l'Ouest, la sécurité de tous exige maintenant une détente Nord-Sud. La volonté politique qui pousse le monde développé à rechercher des solutions aux problèmes découlant du pouvoir ne saurait être inférieure à la responsabilité que lui impose l'histoire dans la solution de problèmes de sous-développement qui, émanant d'anciennes formes de dépendance politique et du système archaïque des relations économiques en vigueur, a une incidence directe sur les problèmes de la sécurité.

Une paix qui ne tient pas compte de la grave situation du développement, au niveau international, ne peut être qu'une paix précaire, si élevés et si utiles que soient les accords politiques entre les grands Etats et la force des blocs politiques, économiques et militaires qui ont été créés au titre de ces accords.

M. Alzamora (Pérou)

Voilà notre conception de la sécurité intégrale. Dans ce contexte, mon pays accorde une importance particulière au problème du transfert libre d'armements qui a des conséquences négatives sur les processus de désarmement régional, accapare les maigres ressources sur lesquelles peuvent compter la majorité des démunis de la terre et porte atteinte à la légitimité du pouvoir.

C'est pourquoi il faut appuyer fermement les efforts régionaux en faveur de la paix et du désarmement qui sont déployés dans plusieurs régions du monde. Il faut appuyer particulièrement les centres régionaux pour la paix, le désarmement et le développement qui contribuent beaucoup à ces efforts car non seulement ils réussissent à diffuser le message de notre organisation mais ils sont aussi des instances propres à favoriser l'accord politique en matière de désarmement et le rapprochement des volontés nationales. Il s'agit là d'un des fruits importants du rôle silencieux mais efficace que, malgré ses restrictions budgétaires, joue le Département des affaires du désarmement, dans le cadre de sa tâche si importante qui mérite toute notre reconnaissance.

Les zones de paix sont aussi des éléments fondamentaux de consolidation de la sécurité que mon pays reconnaît et encourage.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue d'être la pierre angulaire du régime de non-prolifération de ces armes, et le Pérou s'acquitte fidèlement de ses obligations auxquelles il a souscrit en vertu du Traité. C'est pourquoi ma délégation estime qu'il est essentiel de tenir la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité. Nous espérons que la dynamique de ce processus et celle du processus découlant du premier démantèlement des arsenaux nucléaires aboutiront, comme mon pays et d'autres pays l'ont demandé, à l'arrêt de tous les essais nucléaires et à l'entrée en vigueur des instruments pertinents.

Ce n'est qu'en ayant recours à notre capacité commune de concerter des politiques en vue de renforcer la paix et le progrès du genre humain que nous pourrions relever brillamment le défi que représente pour la civilisation le mélange explosif de la course aux armements, des politiques de pouvoir et l'injustice d'un système économique qui provoque chaque jour plus de misère et plus de violence.

M. Alzamora (Pérou)

Pour ce faire, il faut déployer des efforts communs, conscients et perspicaces qui favoriseront la compréhension et non la force, qui feront briller à nouveau la vie et l'espoir là où il n'y a que mort et souffrance et qui nous redonneront la foi dans le destin commun de notre espèce. Car, comme l'a dit Jean-Paul Sartre, pour vivre il ne suffit pas à l'humanité d'être, encore faut-il qu'elle décide de survivre.

M. BOKOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation bulgare prend la parole pour la deuxième fois dans le débat afin de rendre compte de façon plus détaillée des observations que lui inspirent deux questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Commission : la vérification sous tous ses aspects et les armements navals et le désarmement.

Nous sommes convaincus que pour être efficace et approprié tout système de vérification doit, en tant qu'élément des accords de désarmement, offrir des garanties fiables de façon que tous les signataires des accords puissent remplir leurs obligations. Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée a établi des normes qualitativement nouvelles et sans précédent sur le plan de la transparence et du contrôle. L'expérience acquise lors de son élaboration et pendant son application peut s'avérer très précieuse pour la mise au point de procédures de vérification en vue d'accords futurs. Ces procédures devraient concerner tous les armements, les installations industrielles et militaires et le stockage, les terrains d'essais relatifs à ces accords, et être placées sous la juridiction et le contrôle des Etats parties, indépendamment de leur localisation actuelle. C'est la seule façon d'être tout à fait sûr qu'il n'y ait aucune échappatoire possible aux activités interdites par les accords et qu'aucune partie ne puisse avoir un avantage militaire unilatéral.

Les expériences conjointes soviéto-américaines sur la surveillance des essais nucléaires, les inspections in situ menées en vertu des accords de Stockholm et les procédures additionnelles coordonnées au titre de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques confirment la thèse selon laquelle les obstacles en matière de vérification peuvent être surmontés à condition que tous les pays soient sincèrement désireux d'aboutir à des résultats positifs sur la base de compromis justes et en tenant compte non seulement de leurs propres intérêts de sécurité, mais de ceux aussi des autres Etats.

La Bulgarie participe activement aux débats aux Nations Unies de la question de la vérification sous tous ses aspects. Nous notons avec plaisir la convergence de vues croissante apparue entre les Etats Membres sur une question qui, jusqu'à présent, était si délicate et faisait l'objet de tant de controverses.

Nous apprécions beaucoup le travail accompli ces deux dernières années sous votre conduite éclairée, Monsieur le Président, par le Groupe de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies sur la vérification, qui a permis que

M. Bokov (Bulgarie)

16 principes de vérification soient arrêtés. Le débat sur les méthodes et les procédures de vérification a également connu un bon départ. Nous sommes convaincus que les Nations Unies sont et doivent rester le centre d'une vaste coopération internationale dans ce domaine. La communauté internationale dispose des moyens organisationnels et techniques nécessaires pour mettre au point un vaste mécanisme international de vérification sous les auspices des Nations Unies, comme un certain nombre d'Etats l'ont déjà proposé. Ce mécanisme pourrait être créé par étapes, en augmentant progressivement les fonctions des Nations Unies jusqu'à ce que soient réunies les conditions propices à la création d'une agence de vérification internationale. Cette agence pourrait avoir pour fonction de coordonner le fonctionnement de mécanismes de vérification pour chaque accord spécifique et d'accomplir, de sa propre initiative, des travaux de vérification avec le consentement des Etats concernés. Des idées semblables figurent dans le document présenté par la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique à la commission plénière de l'Assemblée générale à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement (A/S-15/AC.1/15).

L'établissement d'un centre multilatéral auprès du bureau du Secrétaire général, réunissant des experts qualifiés issus d'Etats Membres intéressés, serait un premier pas positif vers la création d'un système de vérification international. Ce centre pourrait formuler les directives en vue d'une vérification internationale; systématiser l'expérience des Nations Unies et d'autres organisations internationales en matière de surveillance et de vérification et coordonner leur coopération; étudier les procédures de vérification existantes afin d'en utiliser les éléments dans de futurs accords; fournir, sur la demande des Etats Membres, une assistance consultative et technique et des services pour la mise au point et le fonctionnement de systèmes de vérification respectifs en vue de négociations et d'accords et envoyer des observateurs et des experts dans les régions de conflit et de tension sur directives du Secrétaire général. Une partie intégrante de ce centre pourrait être une banque de données sur la vérification, comme l'a proposé la Finlande, à laquelle les Etats pourraient adresser volontairement des renseignements utiles. Les possibilités de créer un centre de vérification et, en tant que première étape vers cet objectif, une banque de données, pourraient être étudiées par le Secrétaire général après consultation avec les Etats Membres intéressés.

M. Bokov (Bulgarie)

Ces considérations n'excluent pas mais présupposent la mise au point de systèmes bilatéraux et multilatéraux de vérification conformément à des accords spécifiques. Ces systèmes pourraient par la suite servir d'éléments à un vaste mécanisme international, tel que celui décrit ci-dessus.

Je tiens à faire observer que la délégation de la Bulgarie est pleinement disposée à travailler avec d'autres délégations intéressées à l'identification et au règlement de nombreuses questions liées à la vérification en vue de faciliter l'achèvement rapide et fructueux des négociations multilatérales qui se déroulent actuellement.

A notre grand regret, nous devons constater que contrairement aux progrès constatés dans d'autres domaines, l'activité navale et les armements sont restés largement en deçà des efforts déployés par la communauté internationale pour faire cesser la course aux armements et aboutir au désarmement. Le moment est venu pour les forces navales et les armements d'occuper la place qui leur revient dans l'ensemble des problèmes de désarmement actuellement négociés afin que ne s'accroissent les asymétries et les déséquilibres existants et que n'en surgissent de nouveaux. Il serait encore plus inadmissible d'essayer de contrebalancer les réductions en matière d'armements terrestres par un accroissement des armements navals.

Conscients de ce fait crucial, les Etats membres du Pacte de Varsovie ont proposé d'entamer des négociations avec la participation des grandes puissances navales et d'autres Etats intéressés en vue de limiter et d'interdire les activités militaires dans des régions maritimes mutuellement concertées, de limiter et de réduire les forces navales et d'adopter des mesures pour renforcer la confiance en mer de façon à garantir la sécurité et la liberté de navigation.

Lors du débat de cette question aux Nations Unies, la majorité des Etats ont indiqué que certaines mesures de limitation et de réduction des armements navals et de renforcement de la confiance et de la sécurité en mer pourraient être très rapidement mises en oeuvre sans pour autant rompre l'équilibre militaire à l'échelle mondiale. Les rapports des présidents de la Commission du désarmement qui figurent dans les documents A/CN.10/83, A/CN.102 et A/CN.113, l'étude des Nations Unies au document A/40/535 et les documents présentés à la Commission du désarmement et à l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement peuvent servir de base pour la poursuite des travaux en la

M. Bokov (Bulgarie)

matière. Toutes les propositions faites jusqu'à présent et toutes les idées futures pourraient être débattues au sein d'une réunion multilatérale d'experts militaires aux Nations Unies, ce qui permettrait également d'élaborer des principes de désarmement naval et des principes visant le renforcement de la confiance et de mettre au point un programme d'action afin que la communauté internationale freine la course aux armements navals. Cette réunion pourrait permettre de réunir ultérieurement une conférence internationale extraordinaire ou une réunion du Conseil de sécurité sur ces questions.

L'identification opportune et l'adoption de mesures propres à renforcer la confiance, qui devraient être appliquées dans les régions à fort trafic maritime ou là où le danger de conflit est le plus grand, constitueraient une première mesure précieuse. Je fais référence ici à la nécessité d'une alerte rapide concernant les transferts de forces navales et les manoeuvres navales, la limitation du nombre et de la portée des exercices navals et des régions où ils ont lieu, l'envoi d'observateurs et l'échange général d'informations touchant le domaine naval.

M. Bokov (Bulgarie)

La comparaison des données concernant les forces navales du point de vue de leur importance numérique et des catégories d'armements, de même que l'adoption de certains principes d'activités navales contribueraient également à renforcer la confiance. L'exemple de l'Union soviétique qui fournit aux Nations Unies des données sur ses forces navales et le nombre de ses bâtiments de guerre, comme l'a spécifié dans sa déclaration le Ministre adjoint des affaires étrangères Petrovsky, devrait être suivi par les autres principales puissances navales.

Il faut regretter l'attitude négative d'un ou deux pays qui s'opposent catégoriquement à la tenue de négociations sur le désarmement naval. Néanmoins, nous pensons qu'il faut poursuivre les efforts pour trouver une formule qui incitera le plus grand nombre possible de pays à participer à un examen sérieux et à des négociations éventuelles sur la limitation de l'activité navale, l'instauration de la confiance en mer et le désarmement naval. Entre-temps, il serait pleinement justifié d'inclure un point sur le désarmement naval dans l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission de désarmement aux Nations Unies.

La présence d'un grand nombre d'armes sur des vecteurs extrêmement mobiles, qui sont à la fois difficiles à détecter et susceptibles de constituer une menace par suite de leurs positions variables, introduit un élément d'imprévisibilité dans les relations entre les Etats. De ce point de vue, un accord portant sur les mouvements de sous-marins équipés pour frapper dans plusieurs directions aurait un effet stabilisateur sur la situation internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies pourrait recommander l'ouverture de négociations sur la conclusion d'un tel accord dans le cadre de l'une des instances actuelles, comme par exemple la Conférence du désarmement de Genève.

La Bulgarie appuie la proposition faite par la Suède et d'autres Etats concernant la signature d'un accord multilatéral destiné à prévenir les incidents en haute mer et l'espace aérien situé au-dessus de celle-ci.

Il faut également élaborer des garanties pour la sécurité des communications maritimes. Ces garanties pourraient, par exemple, inclure une interdiction des exercices et des manœuvres militaires dans les détroits internationaux, dans les zones de navigation et de pêche intenses et dans l'espace aérien au-dessus de ces mers, et des mesures destinées à combattre le terrorisme et la piraterie en mer. La création d'une force navale internationale des Nations Unies permettrait également de renforcer la sécurité en mer grâce à un mécanisme de sécurité collective prévu dans la Charte des Nations Unies.

M. Bokov (Bulgarie)

La création de zones d'armements réduits et le renforcement de la confiance dans les régions situées le long des principales voies maritimes grâce au retrait des forces offensives qui s'y trouvent contribueraient à éliminer la menace de première frappe. Les nouvelles propositions soviétiques faites par le Secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev en septembre dernier à Krasnoyarsk ont une signification particulière à cet égard. Elles peuvent servir de modèle pour une nouvelle approche responsable envers d'autres questions internationales tout aussi urgentes, telles que la présence militaire étrangère et l'élimination des bases militaires en territoire étranger.

Nous pensons que tous les types d'armes nucléaires basées en mer pourraient progressivement faire l'objet de négociations. En fait, les forces stratégiques maritimes ont déjà été incluses dans les négociations bilatérales soviéto-américaines. Nous espérons que la question des missiles de croisière à longue portée basés en mer sera résolue de façon appropriée au cours de l'élaboration du traité portant sur une réduction de 50 % des forces nucléaires stratégiques.

Cependant, nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre d'armes nucléaires ne sont toujours pas incluses dans les négociations. A cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de limiter le nombre de bâtiments transportant des armes nucléaires tactiques.

Il est vrai également que tous les aspects de la course aux armements navals sont liés d'une manière ou d'une autre les uns avec les autres. L'un des objectifs principaux énoncés dans les études des Nations Unies sur la course aux armements navals est l'adoption, grâce à des négociations, de mesures efficaces de désarmement nucléaire naval et la garantie de la stabilité à des niveaux sensiblement plus bas des forces navales classiques. L'élément nucléaire occupe une place importante dans tout l'ensemble des questions interdépendantes et aura sans doute des incidences sur l'examen de chacune de ces questions. Ce n'est pas par hasard que les pays ayant les plus grandes marines sont précisément les Etats dotés d'armes nucléaires. Tout ceci nous fournit suffisamment d'éléments pour intensifier les efforts multilatéraux dans ce domaine.

Selon nous, l'approche régionale de la question du désarmement naval peut également jouer un rôle significatif. La République populaire de Bulgarie appuie toutes les propositions visant au non-déploiement des armes nucléaires en mer et à leur retrait de régions maritimes prédéterminées, dans le but ultime de créer des

M. Bokov (Bulgarie)

zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix dans le Pacifique, l'Atlantique, l'océan Indien, les mers septentrionales et la Méditerranée. Les documents de travail de la Bulgarie, de la République démocratique allemande et de l'Union soviétique présentés au début de l'année à la Commission du désarmement (A/CN.10/109) ainsi qu'à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement (A/S-15/AC.1/16) comportent un vaste programme de mesures au niveau régional.

La Bulgarie se félicite de la volonté de l'Union soviétique d'adopter, avec les autres Etats dotés d'armes nucléaires, la pratique qui consiste à fournir des informations sur la présence ou l'absence d'armes nucléaires à bord de bâtiments mouillant dans les ports étrangers. Il serait également utile de mettre au point, sur une base multilatérale, les moyens techniques permettant de vérifier la présence d'armes nucléaires sur les bâtiments. Comme dans tous les autres domaines du désarmement, nous nous prononçons pour la vérification la plus stricte et la plus complète possible à l'aide de moyens techniques nationaux, de procédures de consultations et de coopération, et de l'inspection sur place, notamment, des bases navales et des installations navales en territoires étrangers.

Toutes ces propositions visent à réaliser une transition progressive vers une composition et une structure des forces navales de manière à rendre celles-ci uniquement appropriées à des fins défensives sur une base suffisamment raisonnable. Comme première étape vers cet objectif, la Conférence du désarmement ou la Commission du désarmement pourraient débattre de critères ou de paramètres garantissant la nature défensive des forces navales.

Pour sa part, la Bulgarie propose de tenir l'année prochaine, à une date acceptable pour les autres Etats Membres intéressés, un colloque international sur la question des armements navals et du désarmement sous les auspices de la Campagne mondiale du désarmement des Nations Unies. Nous fournirons plus de détails sur cette proposition par la suite. L'objectif de ce colloque serait d'examiner des approches communes à cette question d'une très grande complexité.

Nous comprenons parfaitement que l'ensemble de propositions et d'idées formulées dans cette déclaration représente un ordre du jour ambitieux, qui à première vue semble irréalisable. C'est pourquoi nous proposons qu'une approche par étapes soit adoptée et nous appuierons toute mesure, indépendamment de son importance apparente, qui pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif ultime.

M. VAJPAYEE (Inde) (s'exprime en hindi; texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, la délégation de l'Inde adresse ses félicitations à vous-même et aux autres membres du Bureau. Nous espérons que la session, que vous présidez, sera fructueuse grâce à votre expérience et à votre direction compétente. Nous pouvons vous assurer de notre entière coopération dans l'exécution de vos responsabilités.

Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale en 1977, en ma qualité de ministre des affaires extérieures, j'ai souligné combien il était urgent et nécessaire que l'esprit se libère d'une logique militaire étroite, qu'une volonté politique éclairée s'affirme et que s'inverse la course aux armements nucléaires. En 1977, nous espérions un nouveau départ et un programme de mesures concrètes qui seraient élaborées à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui était prévue pour l'année suivante. Aujourd'hui, 11 ans plus tard, nous réitérons notre conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être assurées que par un désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire, sous un contrôle international efficace.

M. Vajpayee (Inde)

La Première Commission se réunit à un moment très important dans le domaine des négociations sur le désarmement. Il y a quelques mois à peine, nous étions réunis ici pour la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous étions venus avec l'espoir que la troisième session extraordinaire donnerait l'impulsion politique si nécessaire au désarmement multilatéral. Nous étions alors encouragés par les résultats positifs des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des arsenaux nucléaires. Nous avons accueilli très favorablement la signature du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée, car c'était là une première mesure positive marquant le début d'un processus qu'il fallait mener à sa conclusion logique - l'élimination de toutes les armes nucléaires.

La position de l'Inde a été exposée en détail par le Premier Ministre Rajiv Ghandi lors de son allocution à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, lorsqu'il a présenté un plan d'action global en vue de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2010. Dans le plan d'action, il est demandé à la communauté internationale de négocier un engagement contraignant en vue du désarmement général et complet. Le désarmement nucléaire est au centre de chaque étape du plan et il est étayé par des mesures collatérales et autres de nature à faire progresser le processus d'une façon générale afin de renforcer la sécurité de tous les pays. Il inclut des propositions visant l'interdiction des armes chimiques et d'autres armes de destruction massive, la cessation de la course aux armements et son inversion, l'utilisation des nouvelles connaissances scientifiques et technologiques pour le bien de toute l'humanité et la réduction des armes et des forces classiques aux niveaux minimums requis pour la défense, et, finalement, il expose quelques idées sur la conduite des relations internationales dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Un certain nombre d'autres propositions valables et constructives ont été faites par d'autres dirigeants. Pourtant, les résultats de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'ont pas répondu aux attentes. Il y a là, certes, matière à réflexion, mais nous ne devons pas nous décourager. L'ère du nouveau bilatéralisme est un signe de changement et, si nous persistons dans nos efforts, nous pourrions sans doute renforcer le multilatéralisme dans les

M. Vajpayee (Inde)

négociations sur la sécurité et le désarmement. Beaucoup d'idées nouvelles et d'élans novateurs apparus à la troisième session extraordinaire prendront sans doute forme concrète dans les années à venir, et certains concepts anciens devront être abandonnés. Ces tendances devraient apparaître plus clairement, cette année, pendant les délibérations à la Première Commission.

Dans l'initiative des six nations, les dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont exprimé la profonde préoccupation internationale face à la menace constante que les armes nucléaires font peser sur l'humanité. Nous sommes bien documentés, aujourd'hui, sur les conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire même limitée. Les effets de la déflagration, de la chaleur et des rayonnements déclencheraient un hiver arctique nucléaire qui transformerait la terre en une planète sombre et gelée. Le Groupe d'experts des Nations Unies, dans un rapport publié au début de l'année, a conclu que "nul ne pourrait échapper aux conséquences épouvantables d'une guerre nucléaire".

C'est un fait historique que la sécurité à long terme des nations ne peut se fonder sur les seules armes. Malheureusement, c'est également un fait historique que la prise de conscience de la validité de ce concept a été trop souvent éphémère. A l'ère nucléaire, néanmoins, ce précept revêt une signification apocalyptique. Penser que la dissuasion reposant sur les armes nucléaires est du même type que celle reposant sur les armes classiques est s'abuser. De plus en plus de stratèges, notamment ceux qui contribuent à la mise au point de doctrines antivaleurs et antiforces, remettent en question la validité de cette affirmation. Récemment, un groupe de savants éminents a effectué une étude sur les victimes civiles des attaques antiforces, qui, pendant les deux dernières décennies, ont formé un élément clef dans la stratégie en matière d'objectifs des deux alliances militaires. Ils ont conclu simplement et sans équivoque que :

"L'utilisation à grande échelle d'armes nucléaires contre des cibles militaires n'est pas qualitativement différente de leur utilisation contre des cibles civiles."

Il est ironique de relever que cette conclusion n'est même pas nouvelle. Il y a plus de 25 ans, un général d'état-major, faisant rapport au Président des Etats-Unis, avait également dit :

M. Vajpayee (Inde)

"l'autre partie ne serait pas capable de déterminer si c'est une attaque antiformes ou une attaque antivaleturs qui a été lancée. Qui plus est, étant donné l'emplacement des objectifs et les effets très étendus des armes, limiter les attaques aux objectifs militaires n'a pas vraiment de sens pratique en tant que mesure humanitaire".

L'Assemblée générale, lors de sa toute première session extraordinaire consacrée au désarmement, avait déclaré que l'élimination du risque de guerre nucléaire était la tâche la plus importante et la plus urgente d'aujourd'hui. Dans les années qui ont suivi, l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante des résolutions sur les questions les plus urgentes relatives au désarmement nucléaire, telles que la prévention de la guerre nucléaire, le gel de la production des armes nucléaires et l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

Malgré le mandat très clair que l'Assemblée générale avait conféré à la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociations, la Conférence s'est vu refuser la possibilité d'entamer des négociations sur l'une quelconque de ces questions essentielles. Pendant de nombreuses années, l'Inde a déclaré, tant à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale, que, bien que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires soient la meilleure garantie contre la guerre nucléaire, la mesure la plus immédiate à prendre doit être la tenue de négociations sur une convention qui bannirait la menace ou l'emploi de ces armes. Aujourd'hui, on accepte l'idée qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être livrée. Une position largement adoptée aujourd'hui est l'engagement d'éliminer les armes nucléaires. Cette position est incompatible avec la doctrine de sécurité qui veut que l'on se réserve le droit de recourir aux armes nucléaires. Ce type de convention éliminerait non seulement la menace de l'holocauste nucléaire qui pèse sur notre planète mais aussi la légitimité absolument inacceptable que l'on cherche à conférer aux armes nucléaires en tant que monnaie de puissance. Face au risque d'un anéantissement total, la distinction entre les puissants et les faibles a perdu tout sens. Nous sommes convaincus que les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ont également la responsabilité de déterminer leur sort, et sont décidés à l'exercer.

M. Vajpayee (Inde)

Comme le Premier Ministre de la Suède, M. Carlsson, l'a déclaré dans son allocution à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

"L'interdiction de l'emploi des armes nucléaires serait une étape importante. Je crois que le moment est venu d'envisager l'éventualité d'une telle mesure. Certains sont d'avis que ce serait une proposition risquée. Je suis persuadé que le risque couru en interdisant l'emploi d'armes nucléaires serait bien inférieur aux dangers que nous fait courir à tous aujourd'hui la course aux armes nucléaires." (A/S-15/PV.2, p. 37)

L'appel lancé aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils gèlent immédiatement la production de telles armes et de la matière fissile nécessaire est étroitement lié à cette mesure. Ce genre de propositions bénéficient d'ores et déjà d'un large appui auprès des gouvernements et des peuples. Les arguments avancés par certains Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, à savoir que ce gel perpétuerait le déséquilibre existant, sont inacceptables. Dans ces circonstances, la parité n'est plus qu'un simple jeu de nombres et perd toute signification pratique en présence d'une surcapacité de tuer tellement énorme qu'elle équivaut à quatre tonnes de TNT pour chaque homme, femme et enfant vivant sur terre.

La troisième question étroitement liée à la course aux armes nucléaires est celle de l'interdiction des essais nucléaires. Pendant plus de trente ans, les Etats dotés d'armes nucléaires ont fait fi de l'appel lancé par la communauté mondiale pour demander qu'il soit mis fin aux essais d'armes nucléaires et d'arrêter ainsi le processus en cours de mise au point et de perfectionnement du caractère létal des armes nucléaires. Pendant longtemps, l'absence d'un système de vérification adéquate a servi de prétexte pour ne pas entreprendre d'action dans ce sens. On sait désormais qu'il n'y avait rien de vrai là-dedans. L'évolution en matière de surveillance sismologique, la proposition faite dans le cadre de l'Initiative des six nations aux fins de la vérification d'un moratoire sur les essais nucléaires, les résultats des délibérations menées par le Groupe d'experts scientifiques sous l'égide de la Conférence du désarmement de Genève, les possibilités d'établissement d'un réseau sismique international, tout cela indique clairement qu'on ne peut plus prétendre que la vérification est l'obstacle à l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires.

M. Vajpayee (Inde)

Une autre raison fréquemment invoquée en faveur de la poursuite des essais est le maintien de la fiabilité des stocks d'armes. Là encore, une étude effectuée cette année même par des savants dans des laboratoires de conception d'armements a permis de conclure que "la fiabilité des stocks n'est pas un argument valable à opposer aux partisans d'un faible rendement ou d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires".

Les questions politiques relatives à l'inspection sur place ne semblent plus aussi insolubles qu'auparavant. Bien sûr, il reste des questions techniques à négocier, mais cela ne fait que souligner davantage le fait que les réserves principalement avancées sont d'origine politique. Moyennant la volonté politique voulue, la tenue de négociations constructives au sein de la Conférence du désarmement - où les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont tous représentés - nous aiderait à nous rapprocher de notre objectif commun : un traité d'interdiction complète des essais. La première fois qu'un appel a été lancé en matière de désarmement nucléaire, c'était en faveur de l'interdiction complète des essais et cet appel provenait des scientifiques qui avaient eux-mêmes travaillé au Manhattan Project. En 1954, le Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, a lancé clairement le même appel à l'Assemblée générale.

Pour la communauté internationale, l'espace extra-atmosphérique est désormais le patrimoine commun de l'humanité. L'évolution intervenue récemment dans le domaine de la recherche et de la technique spatiales permet d'entrevoir les avantages potentiels que cela représente pour tous les pays, à condition de pouvoir conserver l'espace extra-atmosphérique exempt de toutes armes et de le réserver à des fins exclusivement pacifiques. L'Inde est en faveur d'un renforcement de la coopération internationale dans les domaines d'activités pacifiques qui offrent les plus grands avantages au plus grand nombre. Les rapports faisant état de l'existence de plans de mise au point et d'essai de systèmes d'armes nucléaires nous préoccupent profondément. Il ne faut pas que l'espace, la nouvelle frontière, puisse devenir le théâtre d'application de la doctrine selon laquelle la sécurité à long terme peut reposer sur les armes. Ne permettons pas à la folie terrestre de l'humanité de s'étendre à l'espace.

Il existe déjà un régime juridique international de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mais il a besoin d'être renforcé, ce qui pourrait se faire en le rendant applicable aux nouveaux systèmes réalisés grâce aux progrès de la technologie. La protection de l'espace extra-atmosphérique

M. Vajpayee (Inde)

pour les générations présentes et futures fait qu'il est absolument nécessaire que tous les Etats respectent intégralement les traités bilatéraux et multilatéraux existants, tout en entreprenant des négociations en vue d'une interdiction complète de toutes les armes antisatellites et autres systèmes d'armes spatiales. Un grand nombre de pays ont demandé l'adoption d'un moratoire concernant ces activités, à titre de mesure provisoire utile. Les questions relatives à la vérification sont suffisamment compliquées pour le moment. Si ces armes viennent à être déployées dans l'espace, le problème risque de devenir impossible à résoudre.

Les nouvelles armes actuellement mises au point contribuent à une course qualitative aux armements beaucoup plus vaste. Les techniques nouvelles ont élargi de façon dramatique la portée et l'intensité de la guerre classique. L'éventail, la précision et le caractère létal des armes classiques se sont considérablement accrus. Certaines de ces armes, dites "intelligentes", le deviennent encore plus. L'élan acquis par l'évolution de la technologie militaire joue un rôle de premier plan dans l'accélération de la course aux armements. C'est pourquoi il nous faut comprendre les incidences de l'évolution technologique sur la sécurité internationale et canaliser cette évolution dans la bonne direction. Il nous faut un système qui encourage le progrès technologique mais en limite les applications à des fins militaires. Le génie qui est toujours enfermé dans la bouteille doit y rester. On a longtemps abordé la question de la limitation des armements en fonction de plafonds quantitatifs. Toute convention du désarmement doit prévoir également la mise au point d'accords de contrôle de la course qualitative aux armements, à mesure que la technologie développe et accélère son propre élan fatal. Les progrès de la nouvelle technologie nécessitent une réévaluation constante de leurs éventuelles conséquences. Un certain nombre de ces réalisations nouvelles, par exemple aux plans de la mise au point de détecteurs ou des capacités informatiques ou en matière de communications, pourraient avoir des conséquences extrêmement bénéfiques pour la vérification des accords de désarmement. Cela nous incite à croire qu'une transparence accrue en matière de recherche-développement des techniques nouvelles susceptibles d'être applicables au domaine militaire ainsi que le contrôle et l'évaluation systématiques de leurs conséquences sur la sécurité contribueraient de façon positive aux négociations multilatérales de désarmement. Cela pourrait également conduire à une plus grande coopération internationale en vue de conférer à la technologie un visage humain.

M. Vajpayee (Inde)

A Stockholm, les chefs de l'Initiative des six nations - le Président de l'Argentine, M. Alfonsín, le Premier Ministre de la Grèce, M. Papandréou, le Premier Ministre de l'Inde, M. Rajiv Gandhi, le Président du Mexique, M. de la Madrid, le Président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, et le Premier Ministre de la Suède - M. Carlsson - ont fait une proposition en vue de l'établissement, au sein des Nations Unies, d'un système de vérification multilatérale en tant que partie intégrante d'un cadre multilatéral renforcé, nécessaire si l'on veut assurer la paix et la sécurité tout au long du processus de désarmement et dans un monde dénucléarisé.

M. Vajpayee (Inde)

A la présente session, les six délégations prendront une initiative en la matière. Nous espérons que cette proposition, qui vise à souligner la participation de la communauté internationale dans toutes les questions relatives au désarmement, notamment nucléaire, sera largement appuyée.

En 1925, la communauté mondiale, préoccupée par l'utilisation accrue des armes chimiques, en avait interdit l'emploi aux termes d'un accord connu sous le nom de Protocole de Genève. En 1972, nous sommes partis de ce point de départ pour renforcer le régime en mettant en vigueur la Convention sur les armes biologiques. Aujourd'hui, nous pouvons faire de même en ce qui concerne les armes chimiques, ce qui éliminerait cette menace pernicieuse de notre planète. Nous sommes convaincus que la seule façon d'éliminer la menace d'une guerre chimique passe par la conclusion prochaine d'une convention universelle globale et réellement vérifiable, qui interdirait la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques tout en assurant la destruction de tous les stocks et de toutes les installations d'armes chimiques existant. A la Conférence du désarmement, nous devrions continuer de nous efforcer de réaliser cet objectif. Nous avons écouté avec intérêt les propositions du Président Reagan et du Président Mitterrand tendant à convoquer une conférence internationale consacrée à l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques. Cette conférence serait l'occasion de réaffirmer notre appui au Protocole de Genève. Qui plus est, elle impulserait l'élan politique qui nous est nécessaire pour conclure à brève échéance les négociations de Genève sur un projet de convention sur les armes chimiques.

Dans un monde qui s'est rétréci, la paix ne peut être sauvegardée que grâce à des efforts collectifs, et la sécurité doit être renforcée dans l'intérêt de toute la communauté mondiale. La sécurité ne peut plus être perçue en termes exclusivement militaires. Elle a des dimensions économiques, sociales, humanitaires et écologiques. La pauvreté, l'inégalité et la discrimination représentent aussi des menaces pour la sécurité qui sont exacerbées par la course aux armements. Le quatrième rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les "conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires" conclut que :

"La caractéristique la plus importante de la course aux armements est qu'elle sape la sécurité internationale en entraînant le risque constant d'une guerre entre les grandes puissances, y compris celui d'une guerre nucléaire, ainsi

M. Vajpayee (Inde)

qu'une série interminable de conflits de moindre envergure, ce qui empêche l'instauration d'un climat propre à amoindrir le rôle de la force dans les relations internationales." (A/43/368, p. 10)

Le rapport révèle également que les effets négatifs dont il a été question dans des analyses précédentes se sont poursuivis au cours des années 80. Il est mentionné que vers le milieu des années 80, la course aux armements entre les grandes puissances militaires, en particulier dans le domaine nucléaire, s'est poursuivie dans le cadre de la modernisation des armes et des arsenaux, que la technologie militaire continue de progresser à un rythme plus rapide que le processus de négociations et que le développement socio-économique reste en concurrence avec les exigences du secteur militaire en matière de ressources humaines et matérielles. La première Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue l'année dernière, a attiré l'attention sur l'interdépendance du désarmement et du développement. Dans le Document final, adopté par consensus, il est clairement affirmé que le désarmement et le développement sont deux piliers sur lesquels une paix internationale durable peut être édifiée, qu'en outre ils se placent au rang des préoccupations prioritaires de la communauté internationale et que l'enjeu est le même pour toutes les nations, qu'elles soient développées ou en développement, grandes ou petites, nucléaires ou non nucléaires. Dans le programme d'action, on souligne le rôle central de l'Organisation des Nations Unies et énumère un certain nombre d'actions et d'initiatives possibles sur lesquelles il convient de réaliser des progrès.

Etant donné le caractère critique des questions dont nous sommes saisis, nous ne pouvons guère nous offrir le luxe de détourner nos ressources limitées au profit de questions moins importantes ou de mesures de désarmement partielles au nom du "réalisme" ou du "pragmatisme". Les priorités de nos travaux ont été clairement établies dans le Document final adopté en 1978. La seule réponse au dilemme nucléaire consiste en un programme universel de désarmement nucléaire puisque les armes nucléaires ont fait du monde entier un seul et unique théâtre militaire. Il n'est plus possible d'assurer la survie partiellement ou par étapes. Dans le Plan d'action présenté par le Premier Ministre Rajiv Gandhi à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, la création et l'élargissement de zones exemptes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive entrant dans le cadre de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. En présentant pour base de

M. Vajpayee (Inde)

négociation un calendrier contraignant, le Plan vise aussi à montrer qu'il est urgent de ralentir et de donner un coup d'arrêt en faveur du désarmement mondial, notamment nucléaire. L'objectif doit être de mettre le désarmement à notre portée.

On a dit que l'homme est mortel mais que l'humanité, elle, est immortelle. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant critique de l'évolution, alors que nous détenons la clef de l'immortalité de l'humanité. C'est une constatation qui donne à réfléchir. Cette responsabilité ne nous laisse pas la moindre marge d'erreur. Il n'y a qu'un seul choix rationnel. Nous devons être lucides et catégoriques à cet égard. Aux Nations Unies, nous avons aussi les instruments pour mettre cela en oeuvre et maîtriser notre destin. Ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle façon de penser qui tienne compte du fait que dans le monde d'aujourd'hui, le destin de toutes les nations et de tous les peuples est lié et que rien ne peut remplacer un système multilatéral et universel efficace pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est alors seulement que nous pourrons aller vers le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, objectif le plus cher à l'humanité.

Je voudrais terminer sur une note d'espoir. L'Union soviétique et les Etats-Unis auxquels incombent, avec d'autres Etats nucléaires, la responsabilité première de conduire le monde vers cet objectif, ont fait un premier pas pour rompre le cercle vicieux de la suspicion, de la crainte et de la méfiance. La communauté mondiale doit s'en féliciter. Il nous est maintenant permis d'espérer que l'histoire d'aujourd'hui a pris un tournant décisif en s'éloignant du précipice et qu'elle progressera fermement sur cette voie afin que ce que nous nous efforçons d'accomplir, et que j'ai évoqué, devienne réalité non pas pour les générations futures ni même pour les jeunes d'aujourd'hui, mais pour nous qui délibérons sur ce sujet décisif ici même.

M. MAHALLATI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je ne puis que vous féliciter de l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux de la Commission. Le Canada a toujours eu une approche positive et constructive des questions du désarmement, et je suis certain que sous votre présidence avisée nous obtiendrons des résultats positifs dans la tâche immense de désarmement.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue la condition préalable principale au développement économique et social de toutes les sociétés. A cet égard, les Nations Unies ont un rôle important à jouer. Malheureusement, certains éléments, notamment les politiques chauvines que poursuivent certaines puissances, la rivalité entre les deux blocs militaires et la course effrénée aux armements ont détourné l'Organisation internationale de ses obligations envers l'humanité en raison des événements internationaux.

La perspective d'une nouvelle ère de détente et de stabilité a maintenant suscité un certain sentiment d'optimisme que l'on doit utiliser et traduire pleinement en mesures concrètes de désarmement. C'est pourquoi il nous appartient dans cette commission de changer notre attitude et d'adopter une nouvelle approche constructive des questions qui se posent à tous. Nous devons concentrer nos efforts sur les problèmes les plus aigus, sachant qu'il existe une interdépendance entre la sécurité et le désarmement et que l'une ne peut se réaliser sans l'autre.

La course aux armements est un processus multidimensionnel qui comporte des éléments politiques, économiques, techniques et, surtout, de sécurité. Le lien entre le désarmement et la sécurité doit être envisagé sous cet angle. Cela signifie que les tensions, les différends et les affrontements internationaux fournissent des raisons d'acquérir en plus grand nombre de nouvelles armes, alors que l'acquisition de ces armes exacerbe à son tour la situation internationale.

La course quantitative aux armements entre les superpuissances s'est peut-être ralentie à l'heure actuelle mais il s'agit toujours de savoir si la course qualitative aux armements, qui se traduit par la modernisation des armes et des systèmes d'armements, n'a pas remplacé la course quantitative. En fait, il existe des rapports selon lesquels les cinq puissances nucléaires, d'une manière ou d'une autre, ont toutes procédé à l'expansion et à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Les armes chimiques, de même que les armes nucléaires, ont une capacité meurtrière énorme. Il y a cependant une importante différence entre les deux : les armes chimiques sont peu coûteuses et faciles à fabriquer. C'est pourquoi la possibilité de répandre et d'utiliser ce type d'arme de destruction massive est grave et réelle.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale et en dépit de la résolution 42/37 C, adoptée antérieurement par consensus par la Commission, pour confirmer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'emploi des armes chimiques, l'utilisation par l'Iraq de ces armes inhumaines s'est poursuivie sans relâche et à une plus grande échelle.

Des équipes d'enquête des Nations Unies ont à plusieurs reprises corroboré l'utilisation des armes chimiques par l'Iraq, et il ne fait aucun doute que le manque de réaction appropriée des Nations Unies devant les violations de règles internationalement reconnues, connues sous le nom de jus cogens, sape gravement l'autorité et le prestige de l'Organisation. La non-application de la résolution entraîne un sentiment de frustration, car elle montre que l'on n'accorde pas l'attention qu'elles méritent aux réclamations de la majorité des Etats Membres qui représentent la communauté internationale.

Il semble que la mort de milliers d'Iraniens innocents et de Kurdes irakiens, qui ont été victimes des attaques chimiques irakiennes, a enfin ouvert les yeux de ceux qui ne voulaient pas faire face à la réalité et préféreraient ignorer leurs effets négatifs, notamment la dégradation constante des règles internationales existantes, qui interdisent les armes chimiques. Nous nous félicitons de l'apparition de nouvelles attitudes positives. A la suite des changements intervenus en Union soviétique, ce pays accueille maintenant favorablement les propositions d'enquêtes automatiques en cas d'emploi allégué d'armes chimiques.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique a proposé entre-temps de tenir une conférence internationale pour réaffirmer l'autorité du Protocole de Genève de 1925. Il est intéressant de noter que tout en exprimant son inquiétude devant la situation actuelle, il a déclaré que :

"L'emploi des armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq ... met en danger les structures morales et juridiques qui avaient permis de faire obstacle à ces armes depuis la première guerre mondiale. Cette tragédie doit nous amener à confirmer le Protocole de Genève interdisant l'emploi des armes chimiques." (A/43/PV.4, p. 33)

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Le Président de la République française a également exprimé sa préoccupation et a déclaré :

"Créons une situation qui fasse qu'aucun Etat ne puisse impunément employer l'arme chimique pour régler ses problèmes externes ou internes."

(A/43/PV.10, p. 12)

Par la suite, comme nous le savons tous, le représentant de la France a proposé à cette commission que Paris soit le lieu de réunion de cette conférence internationale, du 7 au 11 janvier 1989.

Bien entendu, la question des armes chimiques comporte de nombreux aspects qui doivent être examinés plus avant par la Commission et toutes les organisations intéressées, dont l'un des plus importants est le transfert de technologies permettant la fabrication des armes chimiques. Nous savons tous que certains types d'armes chimiques peuvent être fabriqués par pratiquement n'importe quel pays : le gaz moutarde par exemple peut être facilement produit dans tout pays. Il existe néanmoins certains autres types d'armes chimiques, comme les gaz neurotoxiques - utilisés abondamment par l'Iraq - qui nécessitent sans aucun doute le transfert de technologies perfectionnées d'autres pays.

Je ne voudrais pas m'appesantir sur cet aspect particulier de la question, mais il est certain que nul ici ne croit que cette technologie a été transférée à l'Iraq par des pays comme Antigua, la Barbade, Samoa ou même Costa Rica. Nous savons parfaitement quels sont les pays responsables du transfert de ces technologies à l'Iraq, mais ce n'est pas là l'objet de notre propos.

L'aspect principal, très intéressant, est le changement intervenu dans l'attitude des pays qui ont été les derniers à consentir à l'adoption des résolutions 612 (1988) et 620 (1988) du Conseil de sécurité, qui a eu lieu il y a quelques mois seulement. Il s'agit là d'une complète révolution. Bien sûr nous ne pouvons que nous féliciter de cette révolution dans la position de ces pays qui ont résisté à l'adoption de mesures énergiques contre l'utilisation constante des armes chimiques par l'Iraq, et nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'un changement empreint d'hypocrisie. Nous voudrions penser qu'il est sincère. Nous espérons qu'il s'agit là d'un véritable changement dans la position de ces pays.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Voilà des indices encourageants après une période de silence et d'indifférence de la part de ces Etats. Cependant, nous pensons que la tenue tardive de cette conférence à Paris - dont la convocation n'a que trop traîné - ne devrait pas être utilisée par ces pays comme un moyen de dissimuler leurs insuffisances, voire leur participation à la guerre chimique au cours des dernières années.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Cette conférence aurait pu se tenir après le premier rapport présenté par l'équipe d'enquête des Nations Unies corroborant l'emploi des armes chimiques. Cet appel aurait même pu être lancé après le massacre d'Halabja ou l'adoption de la première résolution du Conseil de sécurité dans ce domaine.

Mon pays, principale victime de ces armes effrayantes, salue tous les efforts véritables destinés à arrêter la fabrication, la prolifération et l'emploi des armes chimiques. Il va sans dire que cette position découle non seulement du fait que c'est nous qui avons le plus souffert des armes chimiques mais également de notre conviction qu'elles sont inhumaines et qu'elles devraient être interdites à tout jamais. Le fait que mon pays ait choisi de ne pas utiliser d'armes chimiques dans la guerre, bien que nous possédions tous les moyens de les fabriquer à grande échelle et de les utiliser à des fins de représailles, montre clairement l'un des principes auxquels est attachée la République islamique d'Iran. Cet acte de modération, sans précédent dans toute l'histoire, devrait être un bon exemple pour les générations futures qui, à cause des progrès réalisés en matière de technique et de systèmes d'armes, pourraient avoir à relever le même défi que nous. Nous espérons qu'elles le relèveront d'une manière qui leur fera honneur et dont elles seront fières.

Une autre question délicate à laquelle est confrontée l'humanité est celle des armes nucléaires. Comme il est dit dans la Déclaration de Stockholm adoptée le 21 janvier 1988 :

"Les armes nucléaires stratégiques font peser une menace de mort sur le monde entier ... Il faut renforcer les accords tendant à réduire les arsenaux nucléaires par des mesures décisives propres à contrer la mise au point effrénée de nouvelles générations d'armes nucléaires toujours plus redoutables et plus perfectionnées. La meilleure solution serait que tous les Etats cessent tous leurs essais nucléaires." (A/43/125, p. 4)

A cet égard, nous appuyons pleinement l'initiative des six pays qui ont officiellement proposé à l'Union soviétique, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, qui sont les dépositaires du Traité sur l'interdiction partielle des essais, que ce dernier soit amendé afin d'en faire un traité sur l'interdiction complète des essais. Bien que certaines mesures aient été prises en matière de désarmement nucléaire, la course aux armements nucléaires est inquiétante. Un rapport préparé

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

par un groupe d'experts consultants nommés par le Secrétaire général, intitulé "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires", achevé en 1982 et récemment mis à jour, a confirmé que :

"... vers le milieu des années 80, la course aux armements ... s'est poursuivie dans le cadre de la modernisation des armes et des arsenaux, bien qu'au cours des trois dernières années, le dialogue ait repris entre ces puissances et que l'atmosphère internationale se soit éclaircie. La technologie militaire continue à progresser à un rythme plus rapide que le processus des négociations sur le désarmement et les considérations d'ordre politico-stratégique continuent à entraver l'amélioration de la situation économique mondiale." (A/43/368, p. 11, par. 4)

Parlant du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - de nombreuses délégations se sont félicitées, à juste titre, de cet accord, considérant que c'est une évolution vers le désarmement nucléaire; mais n'oublions pas qu'il représente moins de 4 % des stocks nucléaires des deux superpuissances. En d'autres termes, même si l'accord est totalement appliqué, il ne constituerait qu'un pas sur la voie vers le désarmement nucléaire. Par conséquent, il est indispensable que tous les Etats nucléaires, notamment les deux superpuissances, s'acquittant de leurs responsabilités internationales, procèdent à une réduction sensible de leurs arsenaux nucléaires et, tout d'abord, à cette fin, s'associent aux autres nations en signant un accord sur une interdiction complète des essais nucléaires.

La course aux armements navals devient une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales. Les grandes puissances nucléaires ne cessent de déployer des armements nucléaires en mer, et tout accord sur le contrôle de nouvelles armes entre les deux superpuissances accroît le risque du transfert en mer des armes nucléaires basées sur terre.

Un autre aspect négatif de la course aux armements navals est la présence accrue des forces navales des grandes puissances dans le voisinage et dans les eaux territoriales d'autres pays, notamment de ceux qui ne sont membres d'aucun bloc militaire. Cette tendance constitue une menace sérieuse à la sécurité et à la souveraineté des Etats du littoral. Par ailleurs, certaines grandes puissances cherchent à ranimer la diplomatie de la canonnière qui est totalement dépassée et

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

discréditée, afin de poursuivre leur politique d'intimidation et de domination. La présence de forces navales étrangères dans le golfe Persique et la mer d'Oman au cours de l'année dernière ont montré les conséquences dangereuses que peut avoir ce genre de politique. Conséquence directe de la présence des Etats-Unis dans le golfe Persique : un avion iranien qui se trouvait dans un couloir internationalement reconnu a été abattu par un bâtiment de guerre américain le 3 juin 1988, ce qui a entraîné la mort de 290 passagers innocents, dont 100 femmes et enfants.

Pour en venir à une autre question, je vais parler de l'espace extra-atmosphérique. L'espace extra-atmosphérique devient un autre champ de bataille de la rivalité dans ce jeu de domination. Aujourd'hui, plus que jamais compte tenu du progrès de la technique, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique est devenue l'une des premières préoccupations de la communauté internationale. L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et ne devrait être utilisé qu'à des fins pacifiques et au bénéfice de tous les hommes.

Comme l'indiquent différents rapports, plus de 70 % des activités spatiales sont de nature militaire. Elles englobent l'observation des activités militaires et la détection des explosions nucléaires. Les puissances spatiales prétendent que la plupart de ces activités sont liées à l'application directe de la limitation des armements et du désarmement. Ma délégation ne fait pas sien ce point de vue. Les satellites espions et les informations militaires recueillies par des satellites sont une ingérence directe dans le droit souverain des nations et, par conséquent, ne devraient pas être autorisés. Nous estimons que la proposition présentée par l'Union soviétique visant à créer une organisation d'inspection sur place a des avantages, car cela garantirait que les objets lancés et déployés dans l'espace ne seraient pas des armes ou ne seraient pas équipés d'armes.

L'Organisation des Nations Unies est maintenant à un tournant de son histoire. Il n'y a pas si longtemps, elle avait à faire face à la stagnation et à une moindre confiance dans sa capacité à accomplir sa principale tâche, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Maintenant, elle passe par une période cruciale, elle est mise à l'épreuve. Cela ressortira clairement des débats de la présente session et des résolutions que la Commission pourra adopter

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

pour atteindre certains résultats. Nous pensons qu'il est essentiel de renforcer le caractère contraignant, moral et politique des résolutions et autres documents sur le désarmement adoptés par la Commission.

Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies ne sera en mesure d'assumer son rôle, préserver et promouvoir la paix et la sécurité internationales, que si tous les Etats prennent conscience de leurs obligations, afin que de nombreuses résolutions soient enfin appliquées.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Dans son intervention aujourd'hui, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine va parler des questions du mécanisme multilatéral dans le domaine du désarmement et de l'application des décisions de l'Assemblée générale en matière de désarmement.

Le climat dans lequel se déroule l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale diffère de manière notable de celui des années précédentes.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Nous n'avons jamais douté qu'en fin de compte le bon sens l'emporterait et que le désarmement passerait du stade des appels à celui de l'application de mesures concrètes. Ce n'est que récemment, plus précisément au mois d'août de cette année, que l'on a entamé la destruction attendue depuis longtemps de missiles nucléaires à la suite du Traité historique sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

La nouvelle ambiance internationale ouvre de nouvelles possibilités, mais il faut utiliser ces possibilités de manière opportune. La situation en 1988 révèle encore mieux le fait que si les Nations Unies ne sont pas un instrument idéal, elles n'en sont pas moins un instrument irremplaçable pour élaborer, adopter et appliquer des mesures multilatérales en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Un facteur important pour le renforcement de la sécurité internationale est un ensemble de mesures efficaces, réalisables et opportunes en faveur du désarmement, adoptées au même titre que les mesures relatives à l'amélioration de la situation économique et écologique et à la réaffirmation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies dans tous les domaines des relations internationales.

L'Organisation des Nations Unies, en mobilisant tous les Etats et en les faisant participer aux négociations et aux débats, joue un rôle vital dans la recherche de solutions aux problèmes du désarmement. Pour que ce rôle ne cesse d'augmenter, il faut s'efforcer sans relâche d'accroître l'efficacité des travaux des principaux organes de l'Organisation dans ce domaine. L'Assemblée générale et sa Première Commission, par un examen de fond et global de tous les problèmes, peuvent et doivent élaborer et mettre en oeuvre des mesures concertées de désarmement. La délégation de la RSS d'Ukraine note avec satisfaction les efforts entrepris, avec votre participation et votre conduite directe, Monsieur le Président, pour améliorer les travaux de la Première Commission et élargir la coopération des délégations dans la recherche de décisions constructives. On n'utilise pas encore pleinement le potentiel d'un instrument tel que celui de la Commission du désarmement des Nations Unies pour harmoniser les démarches dans le domaine multilatéral. Nous verrons certainement s'accroître l'importance des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées aux questions les plus urgentes du désarmement.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

En même temps, notre délégation accorde une attention toute particulière au rôle du Conseil de sécurité. L'augmentation de l'efficacité des Nations Unies dans le domaine du désarmement peut être le résultat de nouvelles approches à l'utilisation des possibilités qu'offrent le Conseil de sécurité et son comité d'état-major afin d'assurer une sécurité au niveau le plus bas d'armements et de favoriser la confiance entre les Etats. Conformément à l'Article 26 de la Charte, le Conseil de sécurité est responsable de l'élaboration des plans devant favoriser l'établissement d'un système de réglementation des armements. Nous pensons qu'il conviendrait, après les préparations indispensables, de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères afin d'examiner les objectifs et les principes dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous estimons que c'est précisément par des consultations accrues et par des réunions des cinq membres du Conseil de sécurité, où tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés, que des mesures sûres pourront être élaborées qui permettraient de libérer le monde des armes nucléaires, ainsi que des mesures qui nous préservent de leur réapparition. Comme l'a rappelé aujourd'hui le représentant de la République populaire de Bulgarie, il serait possible à ces réunions du Conseil de sécurité d'examiner les problèmes de la réduction des forces navales. Le Conseil de sécurité pourrait également examiner les rapports que lui présente le Secrétaire général - sur la demande du Conseil ou de sa propre initiative - sur les différentes questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les problèmes du désarmement. Le Secrétaire général, quant à lui, pourrait également présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel sur le processus du désarmement et mener des études liées étroitement aux négociations concrètes qui se déroulent à l'heure actuelle.

Du fonctionnement efficace des Nations Unies et des autres institutions et mécanismes internationaux dépendra l'efficacité des efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Ce n'est donc pas par hasard que dans leurs déclarations en Première Commission les délégations ont fait des propositions concrètes visant à utiliser de manière aussi efficace que possible le mécanisme de désarmement du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de la Première Commission et de la Commission des Nations Unies du désarmement ainsi qu'à mieux utiliser le potentiel de négociations de la Conférence de Genève sur le

désarmement. L'efficacité de la Conférence du désarmement accuse manifestement un retard par rapport aux besoins de notre époque qui exige que l'on élabore un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques et que l'on concentre les travaux de la Conférence de Genève sur la question de l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Il faut, par de véritables mesures, rehausser la réputation et l'autorité de cette instance multilatérale de négociations sur le désarmement.

La délégation de la RSS d'Ukraine estime que les organes de l'ONU et son secrétaire général doivent bénéficier de notre appui dans leurs activités de désarmement. A cet égard, il importe, grâce à des ressources humaines et financières suffisantes, d'assurer l'efficacité des travaux du Département des affaires de désarmement. Le rôle, l'autorité et l'efficacité des Nations Unies ont tout à gagner de l'amélioration de la qualité de leurs documents politiques sur le désarmement et de la réalisation d'un plus grand consensus.

Les recommandations adoptées par les Nations Unies dans le domaine du désarmement doivent être abordées conformément aux obligations qu'assument les Etats Membres en vertu de la Charte des Nations Unies. L'Ukraine et la Tchécoslovaquie ont, à la précédente session de l'Assemblée générale, attiré l'attention de la Première Commission sur cette question et il en est résulté l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 42/38 J. La résolution a été adoptée par 128 voix. Sans vouloir aucunement porter atteinte au statut juridique des résolutions de l'Assemblée générale, les auteurs de cette résolution et ceux qui ont appuyé ce projet ont attiré l'attention sur le fait que l'objectif final de ces efforts de la Première Commission n'est pas seulement ni tant l'adoption de résolutions que leur application. A la présente session également, les mêmes auteurs présenteront un projet de résolution à cet égard.

Nous croyons que le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement pourrait être sensiblement renforcé par des efforts accrus des Etats Membres en ce qui concerne l'application de bonne foi des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

En outre, l'ambiance morale et politique qui préside à l'adoption des résolutions s'est modifiée. Les groupes d'Etats et les représentants qui participent aux travaux de la Première Commission prêtent une attention accrue aux décisions et aux mesures qui bénéficient du plus grand soutien. Tout cela permet mieux que par le passé de mettre en œuvre les décisions ainsi adoptées par tous les Etats.

L'Organisation des Nations Unies est le dépositaire de nombreux traités internationaux grâce auxquels un nouveau climat politique s'est fait jour dans le monde; mais elle est aussi le dépositaire des meilleurs espoirs et des plus grandes aspirations des peuples du monde. N'oublions pas que des résultats des travaux de la Première Commission dépend également la mesure dans laquelle ces espoirs et ces aspirations seront justifiés.

La séance est levée à 12 h 35.